COPILS NATURA 2000

ZPS Gorges de la Dordogne

ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène

05 DÉCEMBRE 2024













ORDRE DU JOUR



- Introduction et présentation des président.e.s des Copils
- Présentation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale
- Election du président de COPIL de la ZSC « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène » et désignation de la structure porteuse jusqu'au 31 décembre 2027
- Présentation des actions menées en 2024 sur :
 - La ZSC « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »
 - La ZPS « Gorges de la Dordogne »
- Perspectives 2025
- Temps d'échange avec les participants
- Sortie de terrain : découverte d'un dortoir de Milan royal





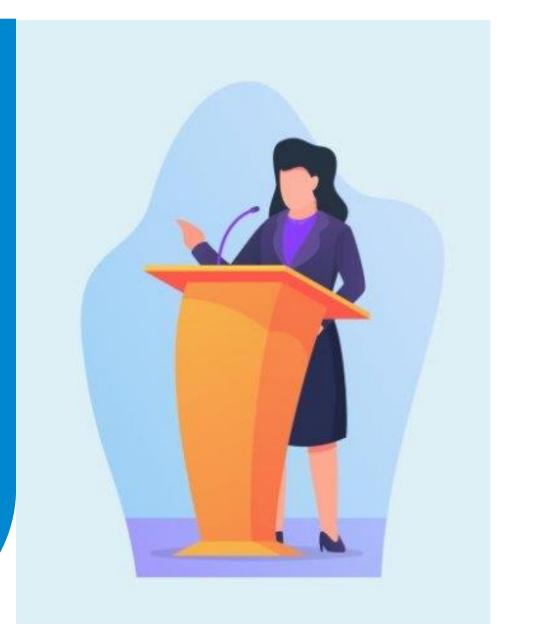






INTRODUCTION DES PRESIDENT.E.S DE COPIL





INTRODUCTION – PRÉSIDENTS DE COPIL



> Annabelle REYDY, élue régionale, présidente du Copil de la ZPS Gorges de la Dordogne

Election ce jour du président du COPIL de la ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène









PRÉSENTATION DE LA RÉGION AURA

MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE









Orientations de la Région pour Natura 2000

Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

5 décembre 2024



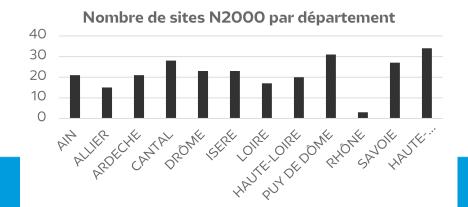
Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

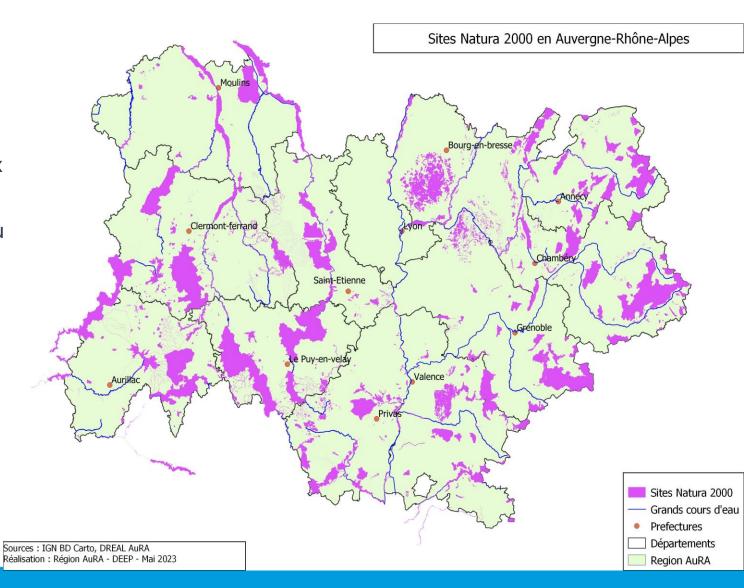
- Natura 2000 : **une politique européenne**, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- Loi 3DS => Au 1^{er} janvier 2023, les Régions deviennent Autorité administrative des sites Natura 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité. Les crédits de soutien à la politique Natura 2000 leurs sont transférés + des crédits compensant partiellement les RH
- L'Etat reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France (désignation des sites, rapportage, instruction des évaluations d'incidence...)





- 261 sites N2000 en AURA (dont 6 inter-régionaux
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sou l'autorité administrative d'une autre Région
- 83% de ZSC (habitats), 17% de ZPS (oiseaux)
- 938 450 ha, soit **14,2% du territoire**





5 objectifs pour la nouvelle politique Natura 2000

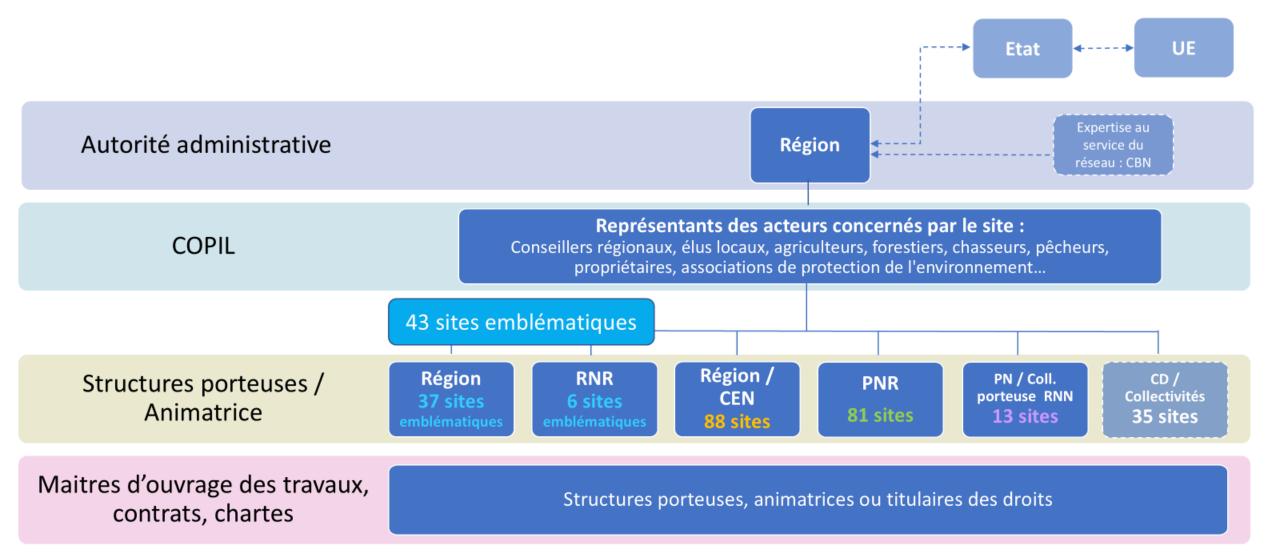
- 1. Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées
- 2. Concilier les usages
- 3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel
- 4. Optimiser la gestion des sites N2000 pour améliorer l'efficience de l'action publique
- 5. Faire connaitre



Organisation du réseau Natura 2000



Nouvelle politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter de 2024



Les principales modalités du déploiement

Deux vagues de déploiement : 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025, pour faciliter la transition.
 Les sites de la « 1^{ère} vague » étaient principalement ceux repris par les PNR et ceux qui étaient en portage Etat.

• Souhait que les **élus locaux** restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000, en tant que membres ou présidents.

Souhait de maintenir une bonne articulation avec la politique ENS des Départements



Financements

Animation 2025 : un dispositif voté le 11/10/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux uniquement

Révisions des DOCOB : un dispositif voté le 17/05/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER (seuil de 50 000 €)

Contrats Natura 2000 : un dispositif voté le 27/06/2024 par la Région (hors bois sénescents) – Soutien avec des crédits régionaux uniquement



L'application pour le site FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

Etat des lieux :

- Ce site était porté l'Etat et animé par la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes
- La nouvelle organisation régionale souhaiterait que ce site soit porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et animé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
- Prise d'un arrêté de composition du COPIL
- Nécessité de redésigner la structure porteuse et d'élire le Président du COPIL pour 3 ans







Désignation de la structure porteuse et de la présidence de COPIL

Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

FR8301057 « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

5 décembre 2024

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant;
- Un représentant élu du Conseil départemental du Cantal;
- Un représentant élu de l'EPTB de la Dordogne (EPIDOR);
- Un représentant élu de Sumène Artense communauté ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes du Pays de Mauriac ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes du Pays de Salers ;
- Un représentant élu de la Commune d'Ally ;
- Un représentant élu de la Commune d'Arches ;
- Un représentant élu de la Commune de Bassignac ;
- Un représentant élu de la Commune de Brageac ;
- Un représentant élu de la Commune de Chalvignac ;
- Un représentant élu de la Commune de Chaussenac ;
- Un représentant élu de la Commune de Jaleyrac ;
- Un représentant élu de la Commune de Mauriac ;
- Un représentant élu de la Commune de Pleaux ;
- Un représentant élu de la Commune de Sourniac ;
- Un représentant élu de la Commune de Veyrières ;



Rappels:

<u>Structure porteuse</u>: collectivité territoriale ou groupement de collectivités élu par et parmi les collectivités territoriales membres du COPIL, pour une durée habituelle de 3 ans. Cette désignation doit être entérinée par une délibération de la structure.

La structure porteuse est chargée principalement de :

- Elaborer et suivre la mise en œuvre du DOCOB, sous le contrôle du COPIL et de l'Autorité administrative,
- Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces prévues au DOCOB,
- Assurer le suivi de l'état de conservation du site,
- Déployer les mesures contractuelles et non contractuelles prévues au DOCOB,
- Accompagner la conciliation des usages sur le site,
- Mettre en œuvre les actions d'information, de communication, de sensibilisation aux enjeux de préservation du site,
- Organiser la concertation locale avec l'ensemble des partis-prenantes du site pour assurer leur implication,
- Assurer le suivi administratif et le suivi et la mobilisation de moyens financiers au bénéfice du site.

Election:

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est candidate au portage du site jusqu'au 31 décembre 2027 (délibération du 20 octobre 2023).



ELECTION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE LA ZSC





➤ La Région Auvergne-Rhône-Alpes est élue à l'unanimité structure porteuse du site Natura 2000 FR8301057 - ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène, du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027



Rappels:

COPIL: organe du processus de concertation, valide le DOCOB et veille à sa mise en œuvre ; composé des représentants des différents acteurs du site (collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts). Il est présidé par un élu.

- <u>Président du COPIL</u>: désigné par et parmi les représentants des collectivités territoriales (en son nom propre) pour une durée habituelle de 3 ans renouvelable. Son rôle, en lien avec la structure porteuse et animatrice est de :
 - o présider les réunions du COPIL,
 - o assurer, avec l'appui de la structure porteuse, la planification et l'organisation des réunions,
 - faciliter et accompagner la concertation locale, les échanges entre structure porteuse et les membres du COPIL.

Election:

Election de la Présidence du COPIL jusqu'au 31/12/2027 – Candidature de Monsieur Yves MAGNE



ELECTION DU PRÉSIDENT DE COPIL DE LA ZSC





Monsieur Yves MAGNE, maire d'Arches (15), est élu à l'unanimité président du COPIL de la ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027



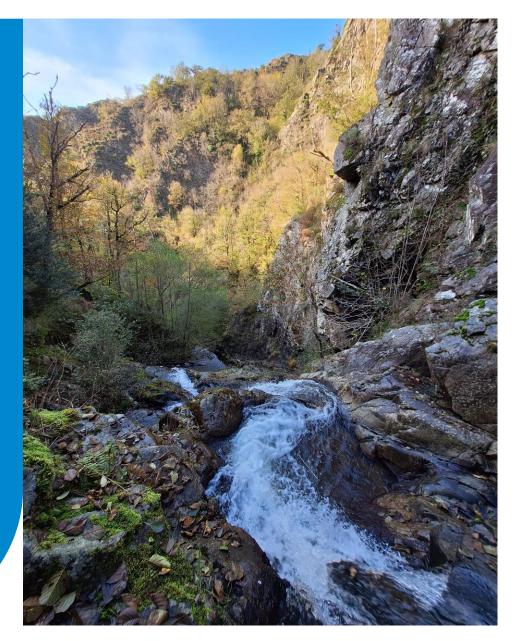




Contact: natura2000@auvergnerhonealpes.fr

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 ET DES SITES





Ruisseau de Falgères, Arches © C. Guerber

SYNTHÈSE PORTAGE DES SITES NATURA 2000





- Au 1^{er} janvier 2023, les Régions reprennent la compétence Natura 2000 et la gestion des sites terrestres.
- ➤ Les services de l'Etat (DDT) gardent la compétence de suivi des évaluations d'incidences Natura 2000

Région:

- Pilotage des sites N2000 terrestres
- Financement de la réalisation des actions du DOCOB

Etat:

- Désignation des sites
 - Rapportage UE
- Evaluation des incidences Natura 2000















PORTAGE DES SITES NATURA 2000





A la prise de compétence :



- Formation d'équipes Natura 2000 au sein des Régions
- Elections des Président.e.s de Copil :
 - > Mme REYDY pour la ZPS Gorges de la Dordogne
 - Election ce jour pour la ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène
- Désignation des structures animatrices des sites :
 - > ZPS: Groupement LPO Auvergne-Limousin
 - > ZSC : CEN Auvergne

















OBJECTIFS DE NATURA 2000



La démarche vise à contribuer à la conservation de la biodiversité et à la valorisation du patrimoine naturel des territoires tout en conciliant avec les activités socio-économiques des territoires.

Concertation / partenariats
S'articuler avec les activités, les politiques
du territoire et les dispositifs de gestion

Valoriser le territoire Sensibiliser et éduquer Développer les connaissances Assurer un suivi et une veille écologique sur le site



Natura 2000 qu'est ce que c'est ?

Vidéo d'explication disponible sur la chaine YouTube de la LPO Auvergne et le site internet des Gorges de la Dordogne : https://gorgesdeladordogne.n2000.fr/









NATURA 2000 : VIDÉO DE PRÉSENTATION





LES SITES NATURA 2000

2 types de sites:

Zone spéciale de conservation (ZSC) site « habitats»

Directive Habitats-Faune-Flore de 1992

Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène

&
Zone de protection
spéciale (ZPS) site
« oiseaux »

Directive oiseaux de 1979

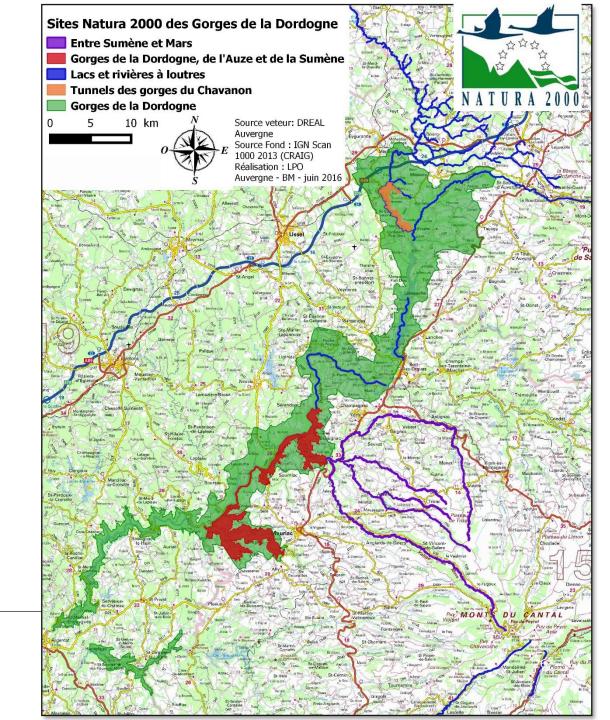
Gorges de la Dordogne











LPO

LA ZPS DES GORGES DE LA DORDOGNE

46 037 ha

63 communes

3 départements : Corrèze, Cantal, Puy-de-Dôme

2 grandes régions

DOCOB approuvé en septembre 2011

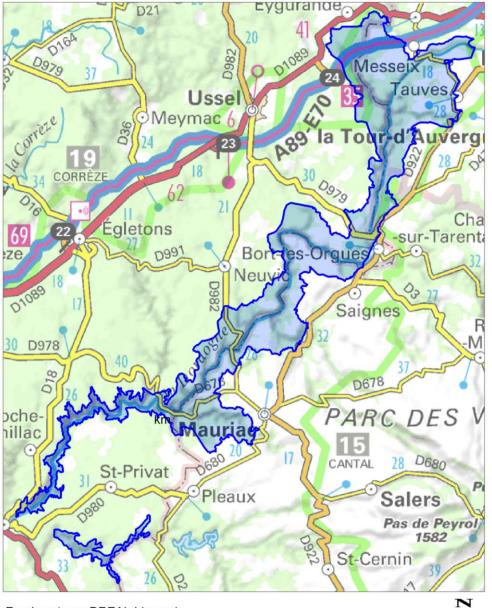
Les forêts de pente de feuillus des gorges représentent une grande richesse biologique

16 oiseaux nicheurs protégés de la Directive Oiseaux









Fond vecteur : DREAL Limousin

Fond rasteur : IGN Scan 1000 (reproduction intérdite)

Réalisation : LPO Auvergne - SB - juillet 2010





LA ZSC DES GORGES DE LA DORDOGNE, DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE



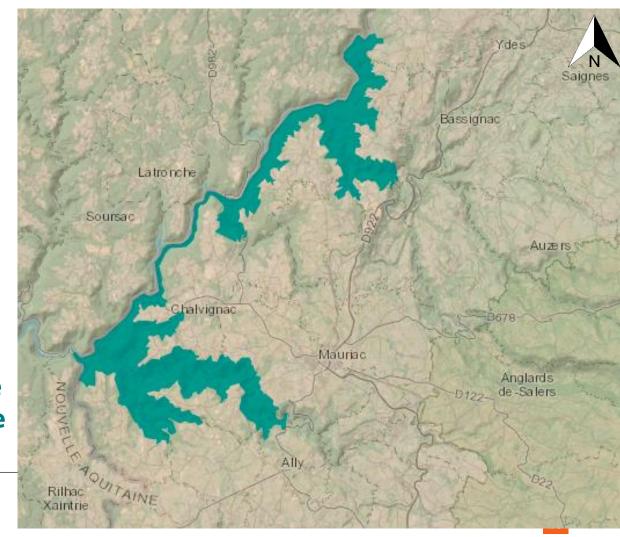
4 026 ha (inclus dans la ZPS)

12 communes (env. 10 000 habitants)

DOCOB approuvé en novembre 2012

Des conditions climatiques et pédologiques diversifiées avec une épine dorsale primordiale : le réseau hydrographique

Directive Habitats-Faune-Flore : 7 espèces animales d'intérêt communautaire 11 habitats naturels d'intérêt communautaire



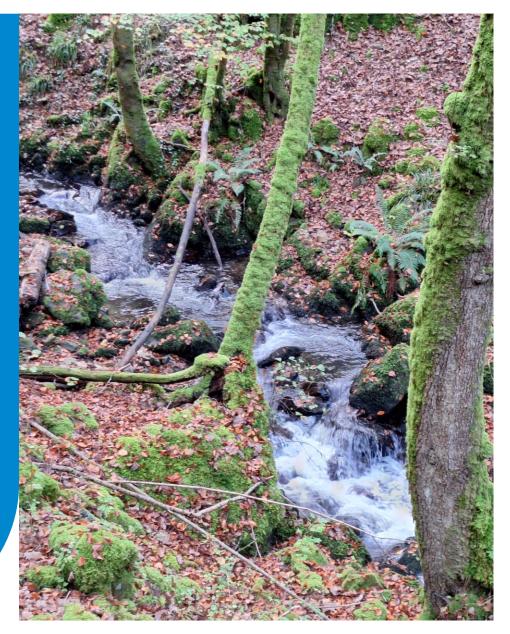




ACTIONS MENÉES SUR LA ZSC EN 2024

GORGES DE LA DORDOGNE, DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE





Ruisseau de Betelle. Arches © C. Guerber

ZSC DES GORGES DE E LA DORDOGNE DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE

Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique valide	Туре	Nombre de stations connues sur le site en 2012	Nombre d'individus (estimation à dire d'expert)	Etat de conservation à l'issu de l'état initial	Etat de conservation à l'échelle biogéographique du domaine continental
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cerevus (Linnaeus, 1758)	Insecte	1 (à Miers)	> 1000	Inconnu	Favorable
1092	Ecrevisse à pieds blancs	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Crustacé	4 sur le Corbeil	Minimum 10	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
1163	Chabot commun	Cottus gobio Linnaeus, 1758	Poisson	4 sur l'Auze	Minimum 20	Favorable	Favorable
1303	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Chauve- souris	1	Environ 30 à 40 dans la grange du Pestre	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastella (Schreber, 1774)	Chauve- souris	2 (vers la Thébaïde)	Minimum 10	Inconnu	Défavorable inadéquat
1324	Grand Murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Chauve- souris	1 (ouvrage EDF)	Minimum 50	Inconnu	Inconnu
1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Mammifère aquatique	5 (traces et épreintes)	Minimim 2	Favorable	Favorable













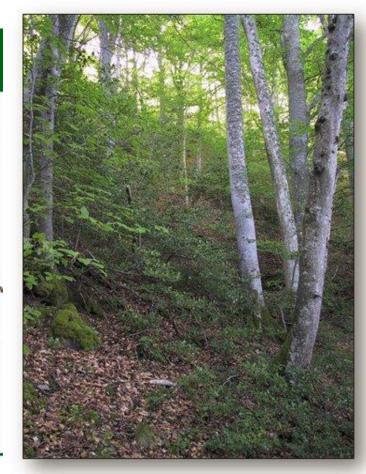




ZSC DES GORGES DE E LA DORDOGNE DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE



Statuts Natura 2000	Code générique EUR 25	Libellé	Etat de conservation à l'issu de l'état initial	Etat de conservation à l'échelle biogéographique du domaine continental
	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Favorable	Inconnu
	4030	Landes sèches européennes	Favorable	Défavorable mauvais
	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Favorable	Favorable
IC	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Favorable	Favorable
	8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	Favorable	Favorable
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
р	9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-</i> Acerion	Favorable	Favorable
	91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Favorable	Défavorable mauvais



Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus





LA CHARTE NATURA 2000 DE LA ZSC



- Engagements volontaires d'un propriétaire en faveur de la biodiversité sur ses parcelles.
 - → Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

2023:391 ha à Arches placés sous charte au 1er janvier

Prise de contact avec 8 propriétaires sur le site pour la préservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches > sensibilisation + proposition d'engagement sous charte

2024: Relance des chartes arrivées à terme :

- Deux propriétaires privés sur Veyrières (fin d'adhésion depuis 2018),
- Trois propriétaires privés (indivision) sur Brageac (fin d'adhésion depuis 2019),
- Parcelles en propriété ONF sur Chalvignac (fin d'adhésion 2024)
- Parcelles en propriété ONF sur Brageac, Mauriac, Pleaux, Veyrières et Champagnac (fin d'adhésion 2024)





LA CHARTE NATURA 2000 DE LA ZSC



Engagements milieux frais et humides

- Ne pas pratiquer les actions suivantes : passage d'engins mécaniques, modification du réseau hydrique, drainage, travail du sol, remblais, nivellement, comblement, traitement, préparation ou amendement chimique, etc.
- Ne pas introduire d'espèces (faune/flore) dans ces milieux
- Ne pas planter de résineux en bordure de cous d'eau (au minimum 10 m de chaque côté).
- Absence d'implantation d'aire de mise à l'eau sur les lacs de barrage (hors démarche collective).



LA CHARTE NATURA 2000 DE LA ZSC



Recommandations milieux frais et humides

- Ne pas intervenir sur ces milieux et maintenir ou restaurer ces milieux dans un état de conservation favorable
- Ne pas franchir ou traverser les zones humides avec des engins mécaniques sans autorisation règlementaire
- Ne pas couper ou dessoucher les arbres sur berges lorsqu'ils ne remettent pas en cause la pérennité des biens et personnes.
- Gérer les niveaux d'eau lorsque le système de vidange est fonctionnel de manière à reproduire un fonctionnement hydraulique proche du fonctionnement naturel (débit réservé, crues ...)
- Dans le cas d'une volonté d'entretenir certaines ripisylves, il est recommandé de se rapprocher de la structure
- animatrice pour étudier l'opportunité d'un contrat.
- Ne pas stocker ou le moins longtemps possible, les bois à proximité des zones humides (moins de 10 ou 30 m en fonction des cas) et hors place de dépôt.





CONTRATS NATURA 2000



3 types de contrats existent :

- Les forestiers
- Les agricoles
- Les ni-agricoles ni-forestiers

Durée d'engagement : 5 ans*

(*sauf contrat bois sénescent pour 30 ans)

* Actions à mettre en place, en faveur de la biodiversité sur les parcelles

Ces engagements peuvent entraîner un surcoût ou des pertes financières

→ Pertes financières compensées par la Région et l'Europe









ZSC DES GORGES DE E LA DORDOGNE DE L'AUZE ET DE LA SUMÈNE



Contractualisation

Pas de nouvelle contractualisation en 2023 et 2024

Dans l'attente de la ré-ouverture du contrat bois sénescent



Forêt au bord de l'Auze © C. Guerber

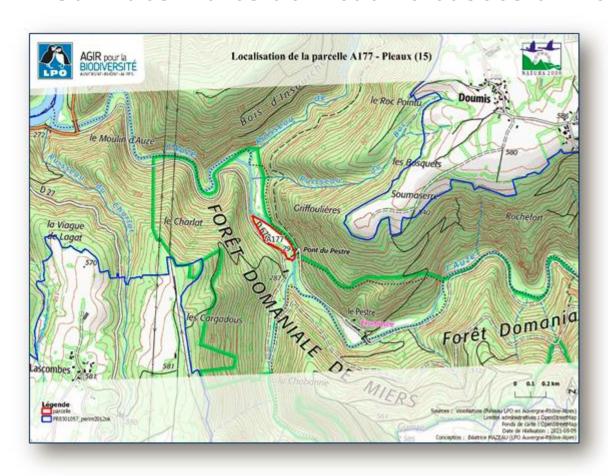






Contractualisation

Suivi des mares de Pleaux creusées en 2022









A THRA 2000

Contractualisation

Suivi des mares de Pleaux creusées en 2022













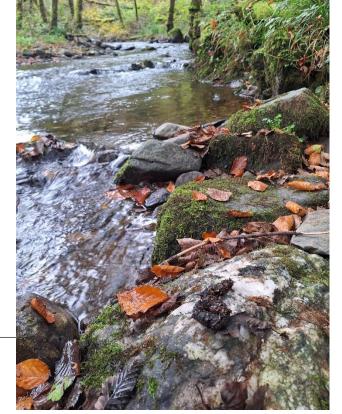


Amélioration des connaissances

Mise à jour des données de Loutre d'Europe sur le site :

- >Prospection de la Dordogne, de l'Auze, de la Sumène et de leurs affluents
- >Pose de pièges photos
- >Collecte d'épreintes pour analyse ADN via le PNA Loutre
- >Restitution cartographique des résultats + alimentation de la base faune-aura.org
- >Veille sur les cours d'eau du site









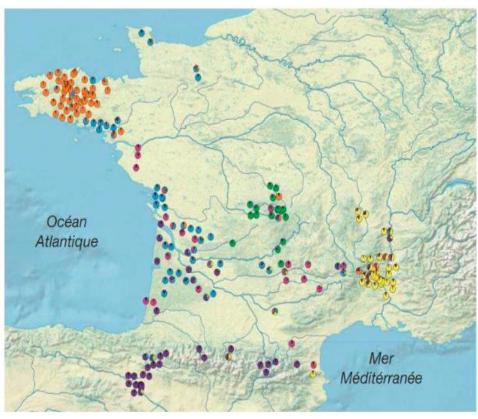


Amélioration des connaissances

En chiffres

 Au moins 66 départements recensent actuellement des indices de présence de la Loutre d'Europe, avec une recolonisation notable dans des régions où elle avait disparu depuis plusieurs décennies, comme en Normandie ou dans le Grand-Est.





Représentation géographique des six groupes génétiques mis en évidence (source : Pigneur L.-P et al. 2018 – Apport de la génétique pour l'étude de la dynamique des populations de Loutre d'Europe Lutra lutra (L., 1758) en France).



NATURA 2000

Amélioration des connaissances

>Prospection de la Dordogne, de l'Auze, de la Sumène et de leurs affluents



>Collecte d'épreintes pour analyse ADN via le PNA Loutre

>Restitution cartographique des résultats + alimentation de la base faune-aura.org

>Veille sur les cours d'eau du site





Prélèvements ADN

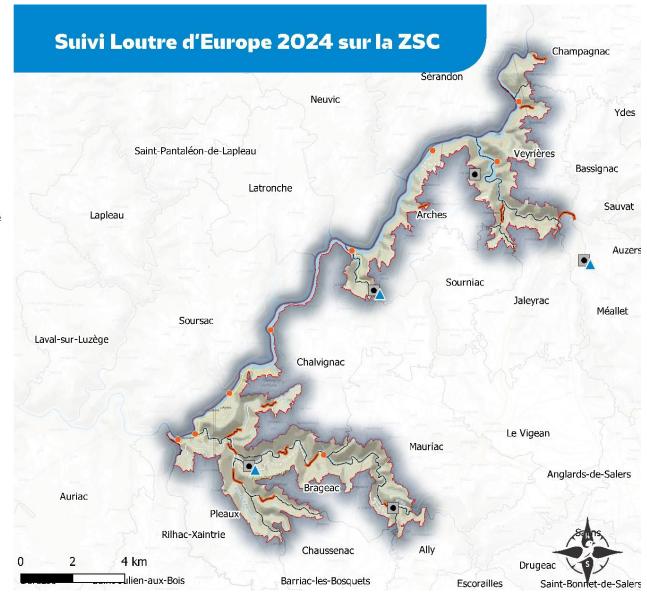
Pièges photo

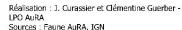
Points de controle

Transects

Zonages

ZSC Dordogne Auze Sumène







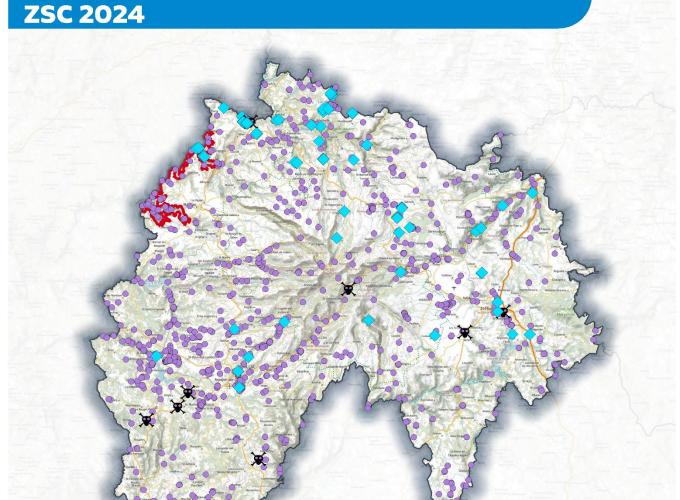
20 km





Données de Loutre d'Europe

- ₩ Mortalité
- Observation directe
- Donnée de faune-aura.org



Amélioration des connaissances sur la Loutre



Réalisation : J. Curassier et Clémentine Guerber -

LPO AuRA

Sources : Faune AuRA, IGN



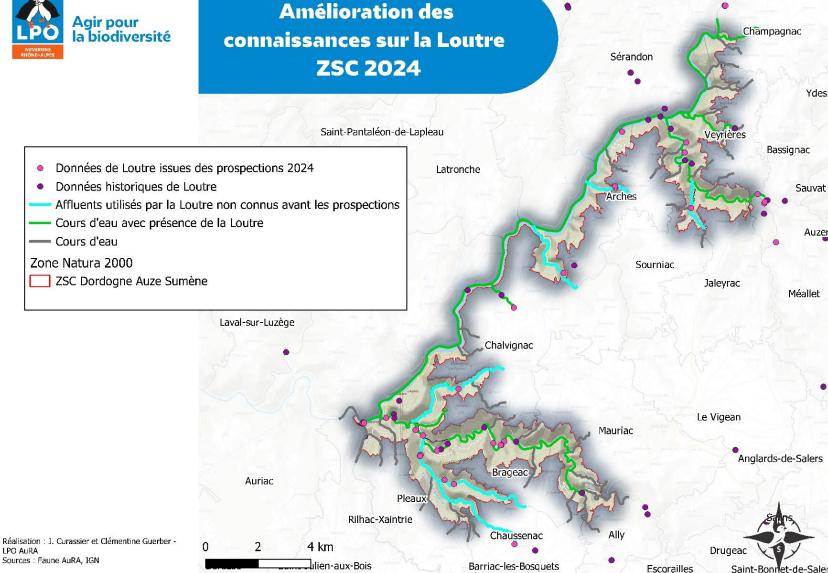
Amélioration des connaissances

- >Réactualisation des données datant parfois de plusieurs dizaines années
- >Présente même sur des affluents dont le lit est < à 1m
- >31 nouvelles données d'indice de présence
- >Loutre présente sur toute la **ZSC**
- >Pas d'aménagement identifié comme problématique











Amélioration des connaissances

Veille sur le site

>Constat de décharges sauvages







Décharge sauvage

Divers

Site Natura 2000

ZSC Dordogne Auze Sumène







Réalisation : J. Curassier et Clémentine Guerber -LPO AuRA Sources : Faune AuRA, IGN





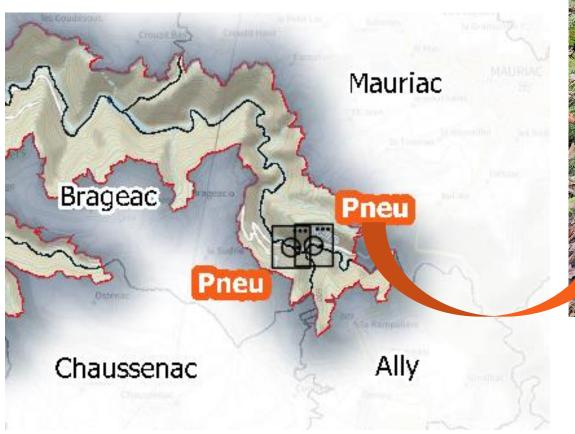






Veille sur le site

>Communes concernées informées





Pneu sur l'Auze © C. Guerber





Evaluation des incidences



6 sollicitations

- Coupes forestières à Champagnac (SARL)
- ➤ Transformation d'une prairie en plantation (4forests)
- Entretien de ligne HT (RTE)
- Coupe forestière à Chalvignac (Coopérative forestière Unisylva)
- Coupe forestière à Mauriac (Unisylva)







Sensibilisation

Participation de la LPO aux journées de la Thébaïde







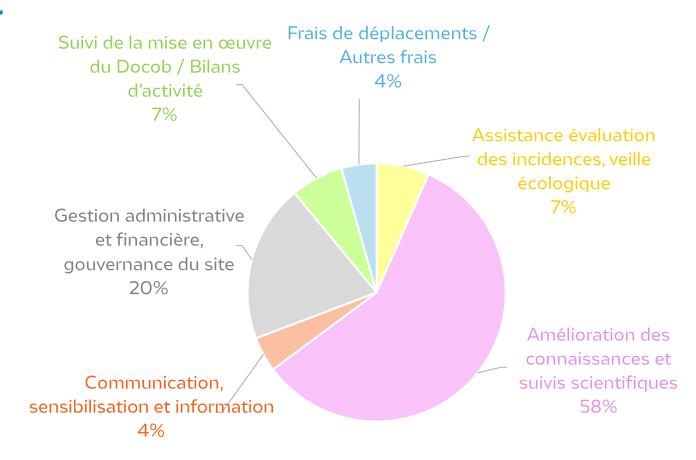
Budget 2024 de la ZSC

12 967,50€

22,65 jours d'animation financés

Modification de la répartition du budget par action :

Jours dédiés à la cherche de contrats rebasculés sur le volet « amélioration des connaissances »







Reprise de l'animation par le CEN Auvergne





Ostal del Telh - 1 rue Jean Moulin 15000 AURILLAC Tél. 04 73 63 18 27

Courriel: contact@cen-auvergne.fr

À partir du 1^{er} janvier 2025 le CEN devient votre contact référent.

Continuité assurée avec du tuilage LPO/CEN

>LPO toujours en soutien du CEN sur certaines actions

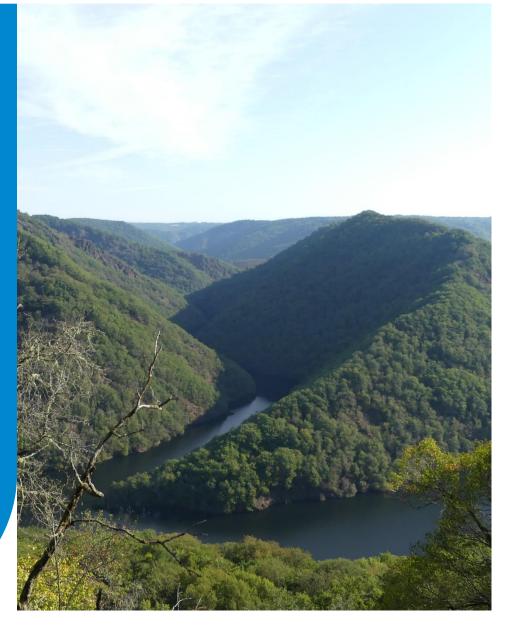




ACTIONS MENÉES SUR LA ZPS EN 2024

GORGES DE LA DORDOGNE





Confluence avec la Luzège, Frétigne (19) © A. Possich / LPO

LES OBJECTIFS DE LA ZPS

- I Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans les activités sylvicole, agricole, et dans l'aménagement du territoire
- II Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement
- III Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines
- IV Porter à connaissance les informations du site et les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement
- V Améliorer les connaissances du site
- **VI** Suivre et évaluer le déroulement du Docob et veiller à la bonne conduite des actions









> Les rapaces diurnes



Circaète Jeanle-Blanc



Aigle botté

© Crédit photo : LPO Limousin et LPO AURA







Milan noir



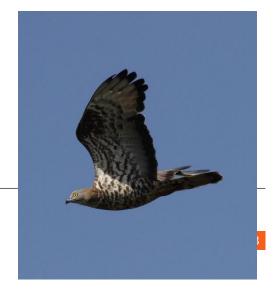
Busard Saint-Martin



Milan royal NATURA 2000



Bondrée apivore





> Rapaces rupestres et engoulevent

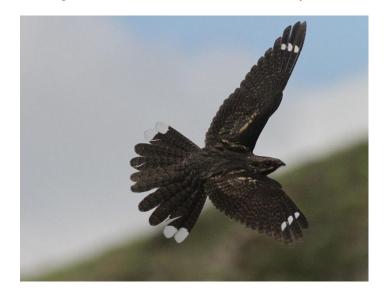
Faucon pèlerin



Grand-duc d'Europe



Engoulevent d'Europe









NATURA 2000

> Les Pics

Pic noir



Pic mar













> Les autres espèces

Cigogne noire





Martin pêcheur











LA CHARTE NATURA 2000 DE LA ZPS

Exemples d'engagements:

- Absence de stockage sur les parcelles de déchets non biodégradables et toxiques
- Maintien et gestion durable des haies, d'alignement d'arbres et d'arbre isolé
- Absence de drainage, de comblement et de travail au sol dans les zones humides
- Signaler la présence de nid de rapaces aux animateurs et les protéger
- Absence de coupe à blanc autour d'un nid d'une espèce protégée (de 150 m à 7 ha)
- Conserver au minimum 4 arbres morts, sénescents ou à cavités par hectare (diamètre de 30 cm mesuré à 1,30 m de hauteur)









ENGAGEMENTS VIA LA CHARTE N2000 DE LA ZPS



Principalement engagements pour milieux forestiers

Chartes souscrites en 2024 :

restiers	Nombre de propriétaires	Nombre de parcelles	Surface totale
Corrèze	3	30	26 ha
Auvergne	2	29	12,01 ha (Singles) et 8 ha (Savennes)
ZPS	5	59	46,01 ha

Bilan des chartes en cours de validité :

Nombre de chartes valides en 2024 :	21	
Superficie correspondante aux chartes valides en 2024 :	1 491,37 ha	
Nombre de chartes à renouveler en 2025 :	6	

2025: Point avec le CEN Nouvelle-Aquitaine → souscription pour l'ensemble de leurs parcelles (+ de 300 ha). Point avec le CEN Auvergne → souscription pour leurs parcelles forestières sur Messeix et Savennes.







CONTRATS NATURA 2000 SUR LA ZPS



2024 : pas de possibilité de contrats

2025 : ouverture de financement par la Région Nouvelle-

Aquitaine

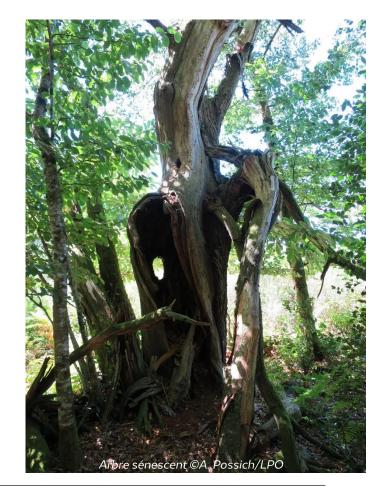
→ Plusieurs contrats forestiers « bois sénescent » potentiels

Corrèze : - 1 projet amorcé en 2022 à Saint-Merd-de-Lapleau pour 3,67 ha avec un groupement forestier. D'autres contrats possibles avec ce groupement forestier à Saint-Geniez-Ô-Merle + Neuvic.

- 1 propriétaire privé intéressé + le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Auvergne : - 2 projets à Singles : un avec la commune et un avec un propriétaire privé

- 1 projet sur Avèze avec un propriétaire privé pour 30 ha de Hêtraie-Sapinière
- 1 projet sur Chalvignac avec un propriétaire privé pour 4ha de forêt de feuillus









LES EVALUATIONS D'INCIDENCES



Objectifs:

- 1- Evaluer les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000.
- 2- Optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000.
- **3-** Encadrer l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées.

Les El ne visent pas à empêcher les projets qui y seraient soumis, mais visent à s'interroger dès la conception du projet pour trouver, lorsque c'est nécessaire, des solutions pour limiter l'impact des projets sur l'environnement.







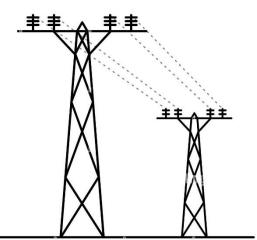


LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES 2024



Projets récurrents :

- > Forestiers : coupes, défrichements
- > Hydroélectricité
- Lignes électriques
- Manifestations sportives



rei tai

Département	Nombre	Type d'évaluations d'incidences	
Auvergne	14	Coupes forestières, évènement sport (Tour de France, Hard défi tour, etc.) énergie (aménagement de poste électrique, entretien de ligne électrique etc.).	
Corrèze	9	Travaux EDF et héliportage, événements sportifs (Raid In France Aquaterra, Enduro moto), travaux su ligne RTE, pêche électrique, vol en UL	

AUTRES TYPES DE SOLLICITATIONS



Autres sollicitations:

- Forestiers : documents de gestion sylvicole, conseils exploitation forestière, reboisement
- > Agriculteurs : conseils, aménagements



Département	Nombre	Sollicitations
Auvergne	2	1 CBPS, conseil pour de l'aménagement photovoltaïque sur toiture de bâtiment agricole
Corrèze	7	Exploitation forestière, reboisement, 2 PSG, conseils auprès d'agriculteurs







LES PRÉCONISATIONS



- Rappel sur la réglementation au titre du Code de l'Environnement : Interdiction de destruction ou d'altération des sites de reproduction des espèces protégées.
- Eviter le dérangement en période de reproduction des espèces : du 1^{er} mars au 31 août

<u>Exemple</u>: L'enduro moto « Hard défi tour ». Il se réalise chaque année au mois de juin => période très sensible pas idéale!

- ⇒ Le parcours est adapté tous les ans pour éviter les zones sensibles et avec des oiseaux nicheurs
- ⇒ Uniquement sur les routes et chemins cadastrés, pas de hors pistes

Vidéo de sensibilisation



Les bonnes pratiques à adopter en nature lors des sorties motorisées







AUTRES ACTIONS SUR LA ZPS



- > Finalisation de l'aire de nourrissage pour le Milan royal sur la commune de Gros-Chastang
- Création d'un sentier pédagogique sur le Milan royal à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne, Fonds Verts, PNA Milan royal)
- Suivi de la création de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Maronne (comprise dans la ZPS)
- Echanges avec les partenaires : CBNMC , qui sont en support pour la gestion des sites N2000 (cartographie d'habitats, inventaires...), les CEN, le Conservatoire du littoral...
- > Formation avec le CBNMC sur les habitats d'intérêt communautaire forestiers sur la ZPS









ACCUEIL DU SÉMINAIRE DU SERVICE N2000 ET DU SERVICE BIODIVERSITÉ DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION NA

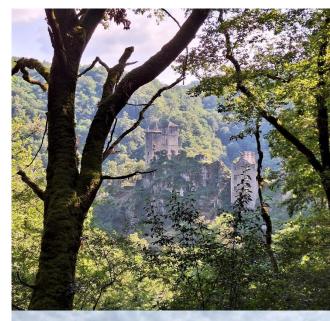


- > Visite avec le CEN de la future RNR des Tours de Merle
- > Sensibilisation sur les enjeux de la ZPS
- Présentation des actions menées régulièrement sur la ZPS et échanges entre animateurs et agent régionaux





© C.Guerber/ A.Possich LPO





LE SUIVI DES ESPÈCES ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES



<u>Contraintes</u>: surface du site, nombre d'espèces, espèces discrètes

Objectifs du suivi:

- Localisation des territoires de reproduction
- Veille de l'état de conservation des populations
- Récolte de données toutes espèces

<u>Cible principale</u>: Aigle botté et Circaète Jean-le-blanc

Complémentarité temps et espace avec le Milan royal (PNA)

En 2024 : suivi ponctuel également du Grand-Duc d'Europe et du Faucon pèlerin



Aigle botté







LE SUIVI DES ESPÈCES ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES



2023

Nb de territoires occupés	Aigle botté	Milan royal	Circaète Jean- le-Blanc	
Cantal	5 (4 certains)	7 (1 certain)	0	
Corrèze	13	15	4	
	(5 certains)	(6 certains)	(3 certains)	
Puy-de-	6	9	О	
Dôme	(4 certains)	(1 certain)		
Total	24	31	4	
	(13 certains)	(8 certains)	(3 certains)	

Comparaison avec 2022:

Aigle botté : maintien. De nouveaux territoires découverts dans le Cantal.

Circaète: se maintien dans le sud de la ZPS mais pas d'observation au nord.

Milan royal : maintien, voir en augmentation.

Tendance 2024 (analyse en cours) :Difficultés de prospection liées à la météo







LE SUIVI DES ESPÈCES ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA ZPS



Faucon pèlerin :

Corrèze: 12 sites de nidification possibles, 3 sites avec reproduction

certaine en 2024

Auvergne:

Grand-Duc d'Europe:

Corrèze : 5 sites possibles, pas de confirmation de reproduction et 2 sites où l'espèce était absente à l'hiver 2023-2024

Auvergne:

⇒ Efforts de prospection à renforcer







APPEL À PROJET : SUIVI SCIENTIFIQUE EN ZONE NATURA 2000



- > **2024 :** Réponse à l'AAP de la Région et DREAL Nouvelle-Aquitaine pour le suivi scientifique en site Natura 2000. <u>Projet retenu</u>.
- **Sujet :** Suivi des populations de pics d'intérêt communautaire sur la ZPS des Gorges de la Dordogne
 - Améliorer les connaissances sur les pics au sein de la ZPS (données lacunaires, observations ponctuelles, pas de suivis réguliers)
 - Connaitre la répartition des 3 espèces d'intérêt communautaire
 - > Espèces liées aux milieux forestiers => fort enjeu sur le site

3 ans de suivi : 2024 - 2026

Budget total : 29 700 € - 87 jours

1 stagiaire en 2025







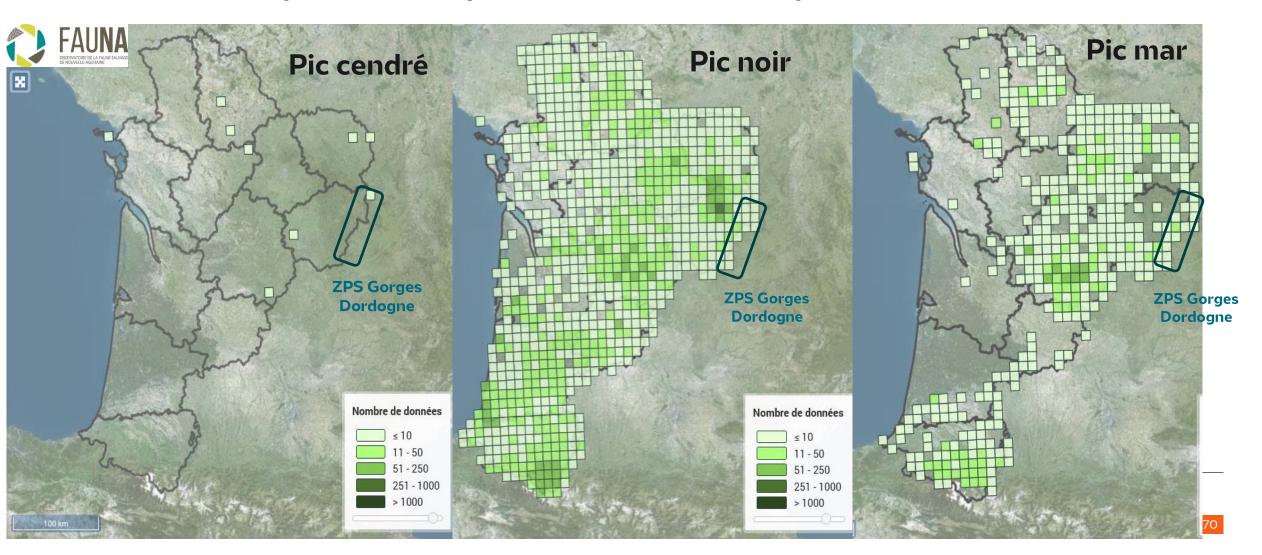




APPEL À PROJET : SUIVI SCIENTIFIQUE EN ZONE NATURA 2000



Répartition des 3 pics à l'échelle Nouvelle-Aquitaine



APPEL À PROJET : SUIVI SCIENTIFIQUE EN ZONE NATURA 2000



Protocole :

Points d'écoute IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) : 90 IPA/an à répartir dans les zones forestières sur l'ensemble de la ZPS. Détection des cris et tambourinages (février-avril).

Etape 1 : Synthèse et analyse des données existantes

Etape 2 : définition des secteurs à inventorier en priorité

(lacunes de connaissance et données anciennes)

Etape 3 : terrain et saisies des données

Etape 4 : Analyses des données

Etape 5 : analyses cartographiques

Etape 6: rapport final

Pic cendré









LES ANIMATIONS SCOLAIRES



Départe	ement	Ecoles	Thématiques	Classes	Nombre d'élèves
Corrè	èze	4 écoles : Argentat, Saint-Martin- Ia-Méanne, Liginiac, Saint-Etienne-aux-Clos	Découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne	Ecole primaire Tous niveaux	153
Auver	ʻgne	2 écoles : Lanobre, Cros (L'Aventurine)	Découverte des oiseaux et de la biodiversité des gorges	Maternelle et école primaire Tous niveaux	67

210 élèves sensibilisés







LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC



Animation au belvédère de gratte-bruyère



Dates	Lieu	Thématiques	Nombre de participants
17/07/2024 & 08/08/2024	Belvédère de gratte- bruyère – Sérandon (19)	Observation des rapaces des Gorges de la Dordogne	70
26/06/2024	Château de Val - Lanobre (63)	Randonnée découverte des gorges de la Dordogne et des rapaces	4

74 personnes sensibilisées

- > A gratte-bruyère en partenariat avec les gites des « maisons de Coline » (présent à 300m du site)
- → En Juin 2025 : Séjour **Escursia** animé par la LPO Limousin







LA COMMUNICATION: VIDÉOS



VIDEOS : disponibles sur le site internet et la chaîne Youtube de la LPO Auvergne.

1 vidéo présentation N2000 et 3 vidéos de sensibilisation aux bonnes pratiques pour les habitants, les activités douces et les loisirs motorisés.

Diffusion:

Sur les réseaux LPO (sites internet, Facebook).

Sur la liste de diffusion inter-réseaux Natura 2000 de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Proposés lors d'événements sportifs.



Les bonnes pratiques à adopter en nature lors des sorties motorisées

58 vues • il v a 7 mois



Favoriser la biodiversité sur son terrair

114 vues • il y a 8 mois



Les bons réflexes à adopter lors des sorties en nature

73 vues • il y a 8 mois



Natura 2000 qu'est ce que c'est ?

vues il y a 8 mois







LA COMMUNICATION : SETS DE TABLE



2024 : distribution des derniers stocks de sets de tables (3 000 sets, 2 restaurateurs)

Réflexion en cours pour maintenir ou non ce support de communication

+

Enquête auprès des restaurateurs

Questions sur l'impact environnemental des sets (usage unique), leurs usages...











LA COMMUNICATION

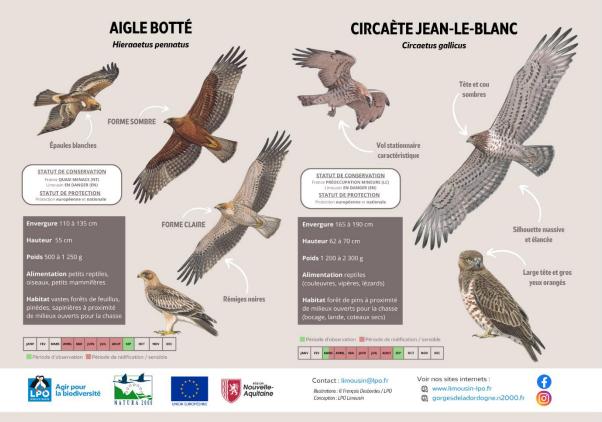
NATURA 2000

 ✓ Bulletins de communication pour les communes et structures partenaires
 Au moins 1 envoi par an

Bulletin d'informations aux communes Site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne Gorges de la Dardogne et a Roc du Basceler (1990). Taboury LPO juin 2024



✓ Des plaquettes d'animation sur les oiseaux



LA COMMUNICATION

- Développement de dépliants (en cours) :
 - Actualisation plaquette présentation générale de la ZPS
 - Biodiversité et sports

Création d'une exposition mobile











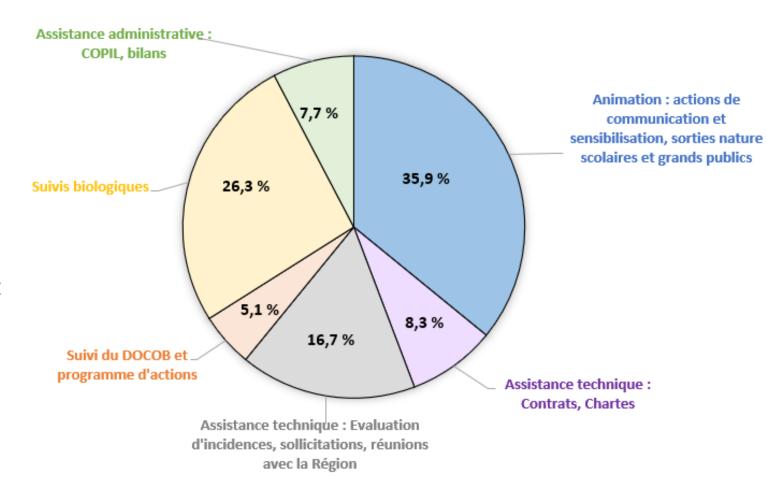


BUDGET ANIMATION DE LA ZPS



2024-2025 : 92 040 € 156 jours d'animation financésRépartition à égalité LPO Auvergne et LPO Limousin

<u>Avenant</u>: récupération des jours prévus pour les contrats Natura 2000 en 2024 pour le volet communication









PERSPECTIVES 2025





PERSPECTIVES POUR 2025



ZPS : Continuité de l'animation par les LPO

- Mise en place de contrats forestiers
- Animations nature scolaires et grand public
- Suivis ornithologiques + suivi sur les pics
- Répondre aux sollicitations et évaluations d'incidences
- Communication et sensibilisation : mise à jour des flyers, création d'une exposition mobile

ZSC: Transmission de l'animation au CEN Auvergne







PERSPECTIVES POUR 2025



ZPS: préparation pour une réactualisation du DOCOB

DOCOB datant de 2011 et programme d'actions prévu jusqu'en 2017

- ⇒ Travail amorcé en 2023 : synthèse globale des actions réalisées depuis 2011
- ⇒ Préparer un bilan plus détaillé et complet du suivi des espèces d'intérêt communautaire + évaluer leur état de conservation
- ⇒ Réflexion sur la redéfinition des actions et propositions de nouvelles actions
- ⇒ Redéfinir les indicateurs de suivis
 - ⇒ Un nouveau format pour les DOCOB définit par l'OFB (CT 88)

CODE	PRIORITE	ACTION du DOCOB	INDICATEURS DE SUIVI (Inscrit au DOCOB)	BILAN de réalisation	COMMENTAIRES, pour la réactualisation du DOCOB
A1	***	Animation du Docob		5 COPIL (déc 2013, janv 2016, mars 2018, fév 2022 et oct 2023) 12 bilans annuels d'animation 4 bulletins N2000 (2010/2011/2012/2014)	Prévisionnel : 1 COPIL par an et 1 bilar animation/an
A2		Faire signer la charte Natura 2000	Nombre et surface des chartes signées	propriétaires	Le CEN Nouvelle-Aquitaine est signataire de la Charte pour beaucoup de ces parcelles dans le ZPS.







TEMPS D'ÉCHANGE







Site internet : http://gorgesdeladordogne.n2000.fr







natura2000@nouvelle-aquitaine.fr

Carole TESSIER : carole.tessier@nouvelle-

aquitaine.fr / 05.87.21.20.66

LPO Limousin:

Amélie POSSICH

amelie.possich@lpo.fr / 06.22.52.42.33



Équipe Natura 2000 :

Natura2000@auvergnerhonealpes.fr

Alicia Chantrier:

alicia.chantrier@auvergnerhonealpes.fr / 04.73.30.16.66

LPO AuRA:

Clémentine GUERBER

clementine.guerber@lpo.fr / 06.17.12.33.11









Merci pour votre attention!











